

Charte du Plan Climat Energie Territorial de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc



Les objectifs du PCET

La mise en œuvre d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET), rendue obligatoire pour les territoires rassemblant plus de 50 000 habitants en application de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, a été décidée de manière volontaire par les élus de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, laquelle regroupe environ 15 000 habitants permanents.

Cette initiative, inédite en territoire de montagne, témoigne d'un attachement particulier de la Vallée à la prise en compte des problématiques environnementales et climatiques.

La finalité première d'un Plan Climat est de contribuer, à l'échelle du territoire impliqué, à la **réduction des émissions de gaz à effet de serre**, et à **l'adaptation du territoire aux changements climatiques**. Suite à la signature de la **Convention des Maires** par le président, la Vallée de Chamonix s'est engagée volontairement à atteindre voire dépasser les objectifs « 3x20 » de l'Union Européenne d'ici 2020 :

- Réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre,
- Réduire de 20% la consommation d'énergie, augmenter de 20% l'efficacité énergétique
- Porter à 20% la part d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie.

Cependant, de tels objectifs ne seront atteints par l'unique action de la Communauté de Communes. Seule une **mobilisation conjointe et coordonnée de tous les acteurs du territoire** permettra d'observer une réduction concrète des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la Vallée de Chamonix. C'est pourquoi, il est primordial que chacun puisse **s'engager, à son niveau**, dans ce grand projet via cette présente **charte** et devienne partenaire de ce Plan Climat.

Les engagements du PCET

Les engagements de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc s'engage de son côté à :

Etre exemplaire et contribuer aux objectifs du Plan Climat

Mettre en place une stratégie d'économie d'énergie et de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre sur le fonctionnement de l'organisation et les pratiques internes.

Intégrer des critères énergie-climat dans les politiques publiques.

Accompagner les signataires de la charte du Plan Climat dans leur démarche

Proposer aux signataires des séances d'information, d'échange.

Mettre à disposition des signataires un site internet de reporting (plate-forme internet 3x20) (<http://www.3x20.org/>).

Suivre la mise en œuvre du Plan Climat

Prévoir un bilan annuel des actions réalisées.

Evaluer l'impact de ces actions en termes de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, de consommation énergétique et de production d'énergie renouvelable.

Animer le dispositif de partenaires du Plan Climat

Créer un « Club Climat » associant tous les partenaires signataires et favoriser l'échange, la mutualisation et la rencontres des ces acteurs.

Assurer le développement du Plan Climat en recherchant de nouveaux signataires.

Communiquer sur le Plan Climat

Faire la promotion du Plan Climat et de ses partenaires auprès des acteurs du territoire, des touristes, et à l'extérieur du territoire.

Assurer le reporting des actions menées et des résultats obtenus auprès de la Commission Européenne pour répondre aux engagements pris dans la Convention des Maires.

Les engagements des partenaires

En signant cette Charte, je m'engage en tant que partenaire du Plan Climat à contribuer aux objectifs généraux du Plan Climat en respectant des engagements communs et à adapter mon action à la nature de mes activités.

– Les engagements communs des partenaires –

- ✓ **Sensibiliser mon personnel, mon public, mes clients, mes usagers, mes adhérents et mes partenaires aux enjeux du territoire de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc face au changement climatique, au Plan Climat et à la nécessaire adaptation des comportements de chacun**
- ✓ **Mettre en œuvre dans les délais compatibles avec les objectifs du Plan Climat et de la Convention des Maires, des actions de réduction de mes émissions de gaz à effet de serre et d'économie d'énergie**
- ✓ **Assurer le suivi et l'évaluation de mes actions**
- ✓ **Communiquer le bilan de mes actions sur le site internet mis à ma disposition : la plateforme 3x20 (<http://www.3x20.org/>)**
- ✓ **Participer au « Club Climat » et mutualiser, au sein de ce club, mes expériences et résultats**
- ✓ **Communiquer sur mes propres actions en interne comme en externe**
- ✓ **Lancer des actions complémentaires spécifiques à mon activité (voir Annexe)**

En s'engageant à participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'adaptation du territoire au changement climatique dans le cadre du Plan Climat local, le signataire de la charte est autorisé à utiliser l'indication suivante sur tout ses documents d'information et de communication : « (nom du signataire) participe à la lutte contre le changement climatique en s'engageant dans le Plan Climat Energie Territorial de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc ».

La présente charte est annexée au programme d'actions du Plan Climat et en fait partie intégrante. Cette charte est valide pour une période de 2 ans, jusqu'à la fin de la première période de mise en œuvre du Plan Climat. Jusqu'à cette date, un(des) amendement(s) pourra(ont) être signé(s) afin de signifier un engagement sur une nouvelle action du Plan Climat (ajout d'une nouvelle action).

Fait à, le

Référent Plan Climat :

Coordonnées :

Prénom NOM

Fonction

Structure

Eric FOURNIER

Président de la Communauté de Communes
de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc
Maire de Chamonix Mont-Blanc

ANNEXE – Des engagements adaptés à chaque partenaire –

Je m'engage à :

Connaitre et cibler

Effectuer un diagnostic de mes émissions de GES

Effectuer un diagnostic énergétique de mes bâtiments

Faire une étude de faisabilité de production d'énergie renouvelable (Solaire PV, solaire thermique, etc.)

Réduire ses consommations énergétiques et favoriser les énergies renouvelables

Améliorer la performance énergétique des bâtiments existants en visant l'efficacité énergétique à chaque nouvelle décision de travaux (vitrage, isolation, éclairage...)

Construire tout bâtiment neuf au niveau BBC au minimum

Construire des bâtiments au standard passif

Rénover au minimum au niveau BBC rénovation

Améliorer l'efficacité énergétique de l'éclairage

Favoriser les alternatives à la voiture individuelle pour mon personnel (modes doux, transports en commun, co-voiturage)

Améliorer l'efficacité énergétique de ma flotte de véhicules

Mettre en place un PDE (Plan de Déplacement Entreprise)

Formation à l'éco-conduite pour les déplacements de livraison, mais aussi de déplacements collectifs (cars, navettes etc.)

Pour les hébergeurs, assurer le dernier kilomètre entre les arrêts de train et les structures d'hébergement

Consommer mieux

Diminuer la quantité de déchets à la source en optimisant mes consommations (limiter les emballages, les produits à usages uniques, etc.).

Mettre en place une politique « achats durables »

Valoriser les produits locaux

Sensibiliser/Communiquer

Former mon personnel et sensibiliser mes clients sur le fonctionnement du système de transport en commun du territoire (carte d'hôte etc.)

Mettre en place une démarche de management environnemental global

Mettre en place un système de management environnemental reconnu par une norme ou un label

Organiser mes événements en conformité avec l'outil "événement écoresponsable" de la Communauté de Communes

Je m'engage sur une ou des actions plus précises/complémentaires

Déjà engagé

A engager en 2012

A engager en

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

